

qu'ils ne cessent d'accroître par la piété de leur conduite sa prospérité.

C'est pourquoi, et pour ce motif encore, Nous désirons que pendant le prochain mois d'octobre, les particuliers et les confréries travaillent à l'envi à honorer l'auguste Mère de Dieu, la puissante Protectrice de la société chrétienne, la très glorieuse Reine du Ciel. Nous confirmons de grand cœur les concessions d'Indulgences que Nous avons accordées à cet effet auparavant.

Vénérables Frères, que Dieu qui nous a donné, dans sa miséricordieuse bonté, une telle Médiatrice (1), et qui a voulu que nous recevions tout par Marie (2), daigne, par son intercession et sa faveur, exaucer nos vœux communs, combler nos espérances. Comme présage de ces biens, Nous accordons affectueusement dans le Seigneur la bénédiction apostolique à vous, à votre clergé et à votre peuple.

Donné à Rome, près Saint Pierre, le 8 septembre 1894, de Notre Pontificat la dix-septième année.

(1) S. Bornardus, de XII prærogativ. B. M. V., n. 2.

(2) Id, serm, in Nativ. B. M. V. n. 7.

LÉON XIII, PAPE.

---